



Bruxelles, le 28 septembre 2004
Réf. Cdp. 047/04

COMMUNIQUE DE PRESSE

Audition de Mme Neelie KROES (concurrence)

Commissaire désigné pour la concurrence, Mme Neelie KROES a mis en évidence, dans la première partie de son audition devant la commission économique et monétaire du PE, sa connaissance des milieux économique, politique et universitaire. *"Je ne vois pas dans le monde des affaires un adversaire naturel"*, a-t-elle indiqué, ajoutant que son rôle consistera à *"appliquer les règles conçues pour que le marché fonctionne convenablement"*, ce qui est dans l'intérêt des entreprises comme des consommateurs. Elle a comparé son futur rôle à celui d'un arbitre qui se doit d'être impartial mais doit également *"connaître toutes les facettes du jeu"*. Le code de conduite qu'elle a élaboré en concertation avec le président de la Commission, M. Barroso, sera garant de son impartialité.

La commissaire désignée a insisté sur son engagement à travailler étroitement et sur une base régulière avec le Parlement européen, estimant qu'*"une relation entre le PE et la Commission, fondée sur la confiance réciproque et sur un dialogue franc, est essentielle."*

Mme Kroes a expliqué que le bilan de l'éventail étendu de ses expériences comprenait *"nombre de réussites mais beaucoup de déceptions également"* et qu'elle avait appris plus de ses échecs que de ses succès.

Le marché intérieur reste toujours confronté, selon Mme Kroes, à des défis. *"Nous avons besoin d'une croissance plus vigoureuse, de taux d'emplois plus élevés, d'un recul de l'exclusion sociale et d'une meilleure protection de l'environnement"*. La politique de la concurrence peut avoir un apport décisif dans la relance du processus de Lisbonne avec pour objectif de dynamiser l'économie et de parvenir à une croissance économique durable.

Entrant dans les détails, Mme Kroes a souligné que la Commission devait prendre pour cible les pratiques anticoncurrentielles les plus dommageables pour l'économie européenne et que les marchés doivent être mieux surveillés. Pour créer les conditions propices à une concurrence accrue, il convient de passer au crible la législation pour identifier les mesures restrictives aux effets inutilement préjudiciables. Pour ce qui est du contrôle des aides d'Etat, elle a estimé que *"les règles de la concurrence doivent être mieux adaptées aux spécificités des lacunes des marchés qui portent préjudice à la cohésion de l'UE et de la société"*. Des solutions créatives peuvent contribuer à atteindre les résultats recherchés en termes d'innovation, de développement régional équilibré et de développement de la recherche. Evoquant les services publics, la commissaire désignée a expliqué qu'une *"politique raisonnable de libéralisation peut déboucher sur des services moins chers, de meilleure qualité, plus novateurs et responsables"* constituant un complément par rapport aux normes garanties au titre des obligations des services publics. Et elle s'est engagée à veiller à ce que les mesures prises dans le domaine de la concurrence seraient convenablement expliquées au grand public.

Conflits d'intérêts

Répondant à des questions de MM. Jonathan EVANS (PPE-DE, UK) et Alexander RADWAN (PPE-DE, DE) sur les conclusions qu'elle tirerait d'un avis défavorable de la commission parlementaire, Mme Kroes a indiqué que, si elle pensait ne pas avoir sa place dans l'équipe, elle aurait une sérieuse conversation avec M. Barroso. Mais pour elle, ce qu'elle s'est promis de faire à l'avenir est plus important que ce qu'elle a déjà réalisé dans le

passé. En gage de garantie, elle a renoncé à tous ses intérêts et elle a définitivement rompu les liens qui la liaient au monde économique. De plus, elle s'est ménagé une période d'un an pour prendre du recul et s'est engagée à confier à un de ses confrères commissaires toute enquête concernant des sociétés avec lesquelles elle a été en contact pendant la période en question.

En réponse à une question de Mme Pervenche BERÈS (PSE, FR) désirant savoir si elle-même se considérait comme la personne la plus qualifiée pour détenir l'autorité et la légitimité nécessaires pour prendre des décisions difficiles, Mme Kroes a déclaré avoir suffisamment de connaissances pour être en mesure de prendre la bonne décision et qu'elle est d'une "*honnêteté absolue et résolument décidée à faire ce qui lui sera demandé*". Mme Kroes a également accepté la requête de M. Ian HUDGHTON (Verts/ALE, UK) de rendre public l'avis du service juridique de la Commission sur la possibilité de conflits d'intérêts.

M. Erik MEIJER (GUE/NGL, NL) a évoqué les accusations selon lesquelles Mme Kroes, alors à la tête d'un consortium néerlandais constitué pour vendre des frégates à Abou Dhabi, avait fait transmettre une lettre par l'intermédiaire d'un contact d'affaire bienveillant proposant d'éluder des taxes et de contrevenir à des accords internationaux. Il a également souligné que dans ses fonctions de ministre des Transports néerlandais, elle avait, dans le traitement de dossiers concernant une société de Rotterdam spécialisée dans le nettoyage de pétroliers, agi selon un rapport rédigé par le parlement néerlandais, "*de manière négligente et répréhensible*". Il a enchaîné en lui demandant s'il ne serait pas sage de retirer sa candidature. Mme Kroes a répliqué qu'elle se félicitait d'avoir enfin l'occasion de faire toute la clarté sur ces questions. Au sujet des frégates, elle a rejeté toute responsabilité de pratique illégale et déclaré que les lettres avaient été interprétées erronément. Concernant l'entreprise de nettoyage de pétroliers, elle a expliqué qu'à l'époque, le gouvernement néerlandais n'avait pas les moyens juridiques de refuser une licence ex-ante, mais qu'elle n'avait accordé qu'une licence temporaire qui prévoyait des contrôles. Le procureur général lui-même avait classé l'affaire sans suite.

M. Hans BLOKLAND (IND/DEM, NL) a voulu savoir à quel(s) commissaire(s) seraient confiés les dossiers qu'elle devrait laisser à d'autres et si ces commissaires seraient soumis à un contrôle. Mme Kroes a répondu qu'il appartenait à M. Barroso de décider du choix de ces commissaires au cas par cas et que, s'il décidait qu'un contrôle était nécessaire, elle coopérerait pleinement.

En répondant aux questions posées par MM. Paul VAN BUITENEN (Verts/ALE, NL) et Hans-Peter MARTIN (NI, AT), Mme Kroes a démenti avec force les allégations formulées par le premier. D'abord, M. Van Buitenen l'a accusée d'avoir "*facilité les pots-de-vin*" en Indonésie dans l'intérêt de la compagnie néerlandaise Stork et d'avoir reçu une commission de 75 000 florins pour cela à une époque où elle faisait partie du gouvernement néerlandais. Ensuite, le député a affirmé qu'elle aurait imposé un ami, M. Van Caldenborgh, homme d'affaire, dans la conclusion du marché pour la livraison de six frégates aux Emirats arabes unis. Enfin, il a indiqué que Mme Kroes aurait fait octroyer des subsides à des criminels dans l'affaire de nettoyage de pétroliers à Rotterdam, malgré les avertissements officiels. Mme Kroes a répondu que les allégations de M. Van Buitenen étaient "*sans fondement et insensées*", soulignant qu'elle n'avait jamais reçu de pots-de-vin et n'en accepterait jamais. Elle a aussi indiqué qu'elle était soutenue aussi bien par le gouvernement néerlandais que par M. Barroso.

Répondant à M. Toine MANDERS (ADLE, NL), Mme Kroes a estimé qu'elle n'avait pas agi de manière prématurée en définissant un code de conduite mais qu'elle voulait exclure tout malentendu et voulait se présenter devant le Parlement en ayant fait table rase du passé. M. Manders a fait remarquer que des nominations à des postes importants attirent toujours la calomnie.

Politique de concurrence

Aux députés qui l'ont ensuite interrogée sur la politique de concurrence et qui lui ont demandé si elle poursuivrait la réforme lancée par son prédécesseur, M. Mario Monti, elle a répondu que les réformes entreprises jusqu'ici devaient être mises en oeuvre mais qu'elle était prête à relever de nouveaux défis.

Répondant à Mme Ieke VAN DEN BURG (PSE, NL), qui lui demandait si elle contribuerait à la définition d'une politique qui responsabiliserait davantage les entreprises, Mme Kroes a indiqué que des mesures concrètes pour stimuler la connaissance, la protection de l'environnement et l'emploi étaient essentielles, ne fut-ce que pour procurer de l'emploi aux jeunes générations, et qu'elle veillerait à ces aspects dans sa sphère de compétence.

Suite à une question de Mme Karin RIIS-JORGENSEN (ADLE, DK), Mme Kroes a indiqué qu'elle voyait la nécessité d'accélérer les procédures pour contrôler les fusions d'entreprises mais qu'elle n'était pas sûre que la mise sur pied de panels juridiques spéciaux serait la meilleure voie à suivre. M. Ian HUDGHTON (Verts/ALE, UK) a demandé son avis à Mme Kroes sur une récente décision du commissaire Monti d'autoriser des aides d'Etat de 6 milliards d'euros dans le secteur énergétique au détriment de l'énergie renouvelable. Mme Kroes a jugé inapproprié d'analyser les décisions de M. Monti mais a estimé nécessaire de tenir davantage compte des aspects écologiques.

Sur les fusions dans le secteur des services et suite à une question de M. Eoin RYAN (UEN, IE), Mme Kroes a estimé que les grosses fusions ne conduisaient pas nécessairement à des distorsions de concurrence mais qu'elles pouvaient poser des problèmes et qu'elles devaient donc être examinées de près.

La commissaire désignée a aussi été bombardée de questions sur son point de vue concernant la nécessité de libéraliser les services d'intérêt général. Bien que Mme Kroes ait souligné son attachement à la libre concurrence et qu'elle ait semblé favorable à davantage de concurrence entre les services universels, elle a promis de poursuivre le travail entrepris par M. Mario Monti et elle n'a pas paru convaincue du besoin d'une législation-cadre dans ce secteur.

28.09.2004

Commission des Affaires économiques et monétaires

Présidente: Mme Pervenche BERES (PSE, FR)

Pour plus information :

Marjory van den Broeke - tel. +32 2 284 4304 email: mvandenbroeke@europarl.eu.int

Elina Viilup - tel. +32 2 283 1250 email: eviilup@europarl.eu.int

Danny de Paepe - tel. +32 2 284 2531 email: ddepaepe@europarl.eu.int

Ton Huyssoon - tel. +32 2 284 2408 email: thuyssoon@europarl.eu.int